joindre gratuitement la cellule d'écoute « *École inclusive* » du département de résidence ou la cellule nationale « *Aide Handicap École* » : 0 805 805 110, le 2 juillet 2020. « *Chaque semaine depuis la rentrée scolaire, 1 000 appels ont été dénombrés, selon le Gouvernement. Ces parents ont pu être accompagnés dans leurs démarches et trouver plus facilement des solutions de scolarisation pour leurs enfants* ».

En parallèle, on a pu noter l'ouverture à la rentrée 2020 de **71 nouvelles classes « *autisme* »** en écoles maternelles, élémentaires et collèges, et la création effective de 101 postes d'enseignants ressources « *autisme* ». 367 nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) ont été créées, soit une augmentation de +4 %. L'effort porte essentiellement sur le second degré avec 231 nouvelles Ulis collège et 60 Ulis lycée.

8 000 nouveaux équivalents temps plein (ETP) d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ont également été recrutés pour répondre à l'augmentation des besoins.

Pour les années à venir, le Gouvernement souhaite poursuivre dans cette dynamique, avec notamment :

- Le déploiement des unités d'enseignement externalisées pour les élèves polyhandicapés.
- La formation de l'ensemble des nouveaux enseignants à l'École inclusive à compter de la rentrée 2021 (formation au moins égale à 25 heures).
- La finalisation du « *livret numérique parcours inclusif* » regroupant l'ensemble des adaptations nécessaires aux enfants en situation de handicap, y compris celles notifiées par MDPH.

- **Pour les étudiants en situation de handicap,** des améliorations ont été apportées à la plateforme Parcoursup, avec :
  - la possibilité d'appeler un référent handicap pour favoriser leurs conditions d'accueil ;
  - la mise en place d'une fiche de liaison permettant la portabilité des aménagements (cours, examens...).
  - 357 étudiants accompagnés à l'université dans le réseau Aspie Friendly.

Le Gouvernement prévoit de mettre en place :

- Une extension de la portabilité des aménagements dont bénéficient les actuels et futurs étudiants.
- L'ouverture d'un droit à réexamen pour un accès aux masters : ce droit permettra de saisir le recteur d'académie afin que les besoins spécifiques des étudiants soient pris en compte.
- Le lancement du volet « *école et enseignement supérieur* » dans la plateforme numérique « *mon parcours handicap* ».
- La mise en place d'un Comité national de suivi de l'enseignement supérieur inclusif.

La simplification des démarches et du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap

- Le CIH a été l'occasion de rappeler que depuis le 1er janvier 2020, il est possible de se voir attribuer à vie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en cas de handicap irréversible.
- Comme indiqué plus tôt, à compter du 1er janvier 2021, la prestation de compensation du handicap (PCH) évoluera sur son périmètre et sur la durée de son attribution : elle pourra bénéficier aux parents dans le cadre de l'éducation de leurs enfants. « *Dans le courant du premier semestre 2021* », la PCH pourra éventuellement être attribuée à vie si certaines conditions sont remplies.

En matière d'emploi, le gouvernement a annoncé :

- Une augmentation des entrées en contrat d'apprentissage des étudiants en situation de handicap : pour que les CFA puissent accueillir tout apprenti quel que soit son handicap, sans limite d'âge, ils doivent désormais évaluer au début du contrat, les besoins en compensation de l'apprenti avec une grille identique pour toutes les branches professionnelles.
- Un renforcement des entreprises adaptées (EA) pour amplifier leur rôle dans la formation des salariés en situation de handicap et leur montée en compétence afin de favoriser les parcours professionnels en entreprise notamment en ayant recours aux nouveaux CDD tremplin. L'objectif : 80 % des EA en 2022 ayant conclu des CDD tremplin.
- La poursuite des dispositifs « *emploi accompagné* » pour atteindre l'objectif de 6 000 personnes accompagnées en 2022 (+45 M€ en 2020-2021).
- L'instauration de nombreuses mesures pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction publique, et notamment la mise en place d'une expérimentation d'une durée de cinq ans ouvrant la possibilité aux personnes bénéficiant d'un contrat d'apprentissage dans le secteur public d'être titularisées dans les trois versants de la fonction publique.

Améliorer le soutien des personnes en situation de handicap et de leurs aidants

Le Gouvernement a rappelé la création du numéro unique 360 et annoncé son déploiement national de façon durable : le 0 800 360 360 sera pérennisé après la crise sanitaire de la Covid-19 en s'appuyant sur la mise en place de communautés d'acteurs mobilisés dans les territoires.

Autre mesure mise en place en 2020 : l'entrée en vigueur du congé « *proche aidant* » le 1er octobre 2020 : indemnisation de trois mois, pour concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Le Gouvernement entend poursuivre le déploiement de plateformes de répit sur tout le territoire, avec pour objectif d'ici trois ans d'avoir :

- une plateforme de répit de référence par département, avec des équipes mobiles d'intervention à domicile ;
- un plan d'ouverture de solutions de répit sur le territoire en partenariat public-privé ;
- un soutien renforcé aux initiatives locales complémentaires en fonction des besoins ;
- la poursuite de la formation des aidants.

Rendre la citoyenneté plus accessible

Le Gouvernement promet de faire, dans les prochains mois, de nombreux efforts en matière d'accessibilité. Dans cette optique, l'accessibilité des transports et des ERP retiendront l'attention :

- Déploiement national des ambassadeurs de l'accessibilité à compter de 2021 : mobilisation des ambassadeurs du service civique chargés d'accompagner les différents acteurs des territoires recevant du public (gares, commerces, bibliothèques, centres médicaux et dentaires, etc.), pour renforcer l'accès aux services du quotidien.
- « *Accès libre* » : une application numérique collaborative pour que les personnes puissent connaître en temps réel l'accessibilité des ERP d'un territoire, publics comme privés.
- Publication d'ici la fin de l'année du rapport relatif à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.
- Mobilisation de 120 millions d'euros au titre du plan France Relance pour la mise en accessibilité des gares.

Mais cela devra aussi passer par une meilleure mise en accessibilité de toutes les informations communiquées par le Gouvernement, ce qui a été initié par la mise en accessibilité systématique du compte rendu du Conseil des ministres (sous-titrages, interprétariat en langue des signes française) instaurée depuis juillet 2020. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2021 et 2022 avec le renforcement de l'accessibilité des campagnes électorales et de la communication gouvernementale.

◆ **Caroline Madeuf**